

Charte et principes de fonctionnement pour les actions caritatives du Rotary Club Lausanne-Rives

L'action caritative du Rotary Club Lausanne-Rives s'insère dans les principes et objectifs définis par le Rotary International et le District 1990. En particulier, le Club définit les lignes directrices suivantes :

Thème central : l'enfance

Les actions du Club visent prioritairement à soutenir des projets en faveur de l'enfance.

Périmètre local et international

Le Club soutient des actions locales, à Lausanne et environs, ainsi que des projets internationaux dans d'autres pays.

Durée : accent sur la continuité

Pour des actions d'une certaine envergure, nous voulons assurer un soutien sur le moyen terme. Ainsi, nous planifions notre engagement sur 2 à 4 ans, de sorte à assurer aux bénéficiaires une certaine continuité. Ceci traduit la devise « aider à s'aider ». Notre soutien vise à aider les bénéficiaires suffisamment pour qu'ils puissent, par la suite, devenir autonomes dans leur fonctionnement.

Concrètement, nous sommes attentifs à ce que les projets présentent - dans la mesure du raisonnable - un plan de financement qui trace la route pour la période qui suit notre soutien.

Implication dans la recherche de fonds

Le Club privilégie des actions qui permettent aux membres de s'impliquer personnellement, par un engagement concerté, dans la récolte de fonds et de se mettre en lien avec les bénéficiaires de notre aide.

Prise de décisions

Toute demande de soutien adressée au Club est d'abord transmise à la Commission concernée pour étude et préavis. La décision de soutien est ensuite de la compétence du comité, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire votée par l'assemblée générale du Club.